

Fonds de dotation DITIB Strasbourg

3 rue Thomas Mann

67200 STRASBOURG

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

8 A, rue des petits prés 67300 SCHILTIGHEIM • Tél : +33(0)3 90 20 05 80 • Bureau parisien : 19 rue Beaurepaire 75010 PARIS
E-mail : info@auditoria.fr • Internet : www.gestion-strategies.fr • N° formateur : 426 703 862 67

• SARL au capital de 800 000 € • RCS Strasbourg TI B 495 241 853 • Siret : 495 241 853 000 11 • Code APE : 6920Z • TVA intracommunautaire : FR 454 952 418 53
SOCIÉTÉ INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES D'ALSACE ET DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE COLMAR

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation **DITIB STRASBOURG** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthodes » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La correcte application du nouveau règlement ANC n°2018-16.
- La validation de la reprise des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public sur la durée retenue pour l'amortissement des immobilisations financées, conformément au règlement ANC n°2018-06.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion

exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du fonds de dotation

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres de l'association appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 28 juillet 2021



Pour la société AUDITORIA
Christophe THEBAUT
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	1 204 906		1 204 906	1 181 000
	Constructions	5 858 253	641 365	5 216 888	5 289 387
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	13 494	2 198	11 297	11 934
	Immobilisations corporelles en cours	78 187		78 187	78 187
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	544 087	5 000	539 087	539 072	
Créances rattachées à des participations	4 756 511		4 756 511	4 759 422	
Autres titres immobilisés					
Prêts	35 000	35 000			
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	12 490 438	683 562	11 806 876	11 859 003	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	11 394		11 394	18 480
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	740 516	727 404	13 112	4 509	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	348 376		348 376	8 645	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	1 100 286	727 404	372 882	31 634
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	13 590 725	1 410 967	12 179 758	11 890 637	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			4 756 511	4 759 422	
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	610 000	610 000
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	1 650 333	1 731 933
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	165 367	165 367
Autres			
Report à nouveau	8 165 891	7 053 215	
Excédent ou déficit de l'exercice	154 016	1 112 676	
	Total des fonds propres (situation nette)	10 745 606	10 673 191
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	10 745 606	10 673 191
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	130 527	
	Total des fonds reportés et dédiés	130 527	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	710 204	734 767
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 499	289 449
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	21 446	57 479
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 821	44 594	
Autres dettes	529 655	91 157	
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes	1 303 624	1 217 446
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	12 179 758	11 890 637
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	154 015,82	1 112 675,68
	(1) Dont à moins d'un an	1 303 624	1 217 446
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	18 305	30 760
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	263 063	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	1 446 677	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés	9 566		
Autres produits		2 669 115	
	Total des produits d'exploitation	1 737 611	2 699 875
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	41 406	65 136
	Aides financières	688 504	493 700
	Impôts, taxes et versements assimilés	104 219	280 095
	Salaires et traitements	63 094	77 227
	Charges sociales	19 323	33 783
	Dotations aux amortissements et dépréciations	223 616	201 422
	Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	140 093		
Autres charges			
	Total des charges d'exploitation	1 280 254	1 151 364
	RESULTAT D'EXPLOITATION	457 357	1 548 511

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
RESULTAT D'EXPLOITATION		457 357	1 548 511
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		1 062
	Total des produits financiers		1 062
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	322 404 68 306	405 000 71 359
	Total des charges financières	390 710	476 359
RESULTAT FINANCIER		(390 710)	(475 296)
RESULTAT COURANT avant impôts		66 647	1 073 215
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	9 277 97 600	2 458 1 429 007
	Total des produits exceptionnels	106 877	1 431 466
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 19 506	3 1 392 002
	Total des charges exceptionnelles	19 508	1 392 005
RESULTAT EXCEPTIONNEL		87 369	39 461
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 844 488	4 132 403
TOTAL DES CHARGES		1 690 472	3 019 728
EXCEDENT ou DEFICIT		154 016	1 112 676
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Dons en nature Prestations en nature Bénévolat			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 12 179 758 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 1 844 488 euros et un total charges de 1 690 472 euros, dégageant ainsi un résultat de 154 016 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1. Informations générales

Ce fonds de dotation a pour objet:

- De recevoir et gérer, le cas échéant, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable ;
- De réaliser des oeuvres ou des missions d'intérêt général, ou d'en faciliter la réalisation par d'autres organismes à but non lucratif, en vue de promouvoir la liberté de l'enseignement à travers la création et la gestion d'établissements privés d'enseignement, hors contrat ou sous contrat simple ou d'association, de nature à favoriser la recherche, la connaissance et l'activité créatrice conformément aux valeurs et à l'éthique musulmanes ;
- Toute activité se rapportant directement ou indirectement à l'éducation, l'enseignement, la formation et la culture sous toutes leurs formes ;
- L'aide à l'édition de publications destinées au grand public, l'organisation d'événements publics et de conférences liés à l'enseignement, à la science et à la culture ;
- Et de façon générale, toute opération autorisée par la loi pour ce type de structures et notamment les appels à la générosité publique après autorisation préfectorale.

2. Evénements significatifs et faits caractéristiques

Pour la première application du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif constitue un changement de méthode comptable.

Lors de la première application du règlement ANC n° 2018-06, les montants relatifs aux rubriques et postes de l'exercice précédent sont identiques aux montants tels qu'établis au bilan et compte de résultat de l'exercice précédent.

Cette nouvelle présentation selon le règlement ANC n° 2018-06 pour l'année 2019 n'a pas eu d'impact sur le comparatif avec les fonds propres et fonds dédiés de l'association par rapport à l'année 2018.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

3. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et au règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle.
- régularité et sincérité.
- prudence.
- comparabilité et continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Aucun amortissement pour dépréciation n'a été constaté sur les immeubles détenus.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthodes

Outre les informations au titre des changements de méthodes liés à l'application du règlement ANC n° 2018-06 (voir ci-après « 1ère application du règlement n° 2018-06), les entités devront mentionner dans l'annexe :

- pour le compte « Utilisation des fonds dédiés », le choix de la méthode comptable retenue pour rapporter en produits le montant de l'acquisition ou le coût de production des immobilisations amortissables sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations (art. 132-3, règl ANC n° 2018-06),
- Il n'a pas été retenue de méthode pour la comptabilisation des cotisations et les contributions volontaires en travail (art. 142-1, règl ANC n° 2018-06).

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Informations relatives au bilan

Actif

le 27/12/2018, les immeubles au 4 Rue Thomas MANN et au 6 Rue Thomas MANN qui avaient été acquis le 17 février 2017, ont été démolis (PV constat destruction).

Le fond de dotation DITIB a acquis le 5 février 2015 des parts de la société SARL ANADOLU pour un montant de 5.000 €, soit 100% du capital social de la société. Au vu de la situation économique et financière de la SARL ANADOLU, il a été convenu de procéder à une dépréciation des titres à hauteur de 5.000 €.

Passif

Les immeubles font l'objet d'une convention d'apport avec droit de reprise. C'est pourquoi l'apport des trois biens a été comptabilisé dans un compte 1034 "Apports avec droit de reprise". Une quote-part de ces apports est virée dans un compte 777 pour un montant identique aux dotations aux amortissements constatées pour les trois biens.

Par conséquent, les deux immeubles destinés à être détruits sont également concernés par cette reprise identique aux amortissements pratiqués, la convention d'apport ne prévoyant pas expressément un renouvellement de ces immobilisations à l'identique.

- Etat des fonds propres : la dotation initiale de 360 000 € provient exclusivement de l'association DITIB.

Les fonds propres de notre association s'élève au 31/12/2019 à 8 941 257,47 € contre 7 828 581,79 € au 31/12/2018.

Informations relatives au compte de résultat

Subventions reçues : Il s'agit de dons recus par chèques et espèces des particuliers, ainsi que par d'autres communautés religieuses.

Les avances versées par le consulat de Turquie, ainsi qu'à d'autres communautés religieuses, sur les exercices antérieurs, ont été affectées au compte de résultat en tant que dons.

Subventions versées : Les dons reçus par le fonds de dotation ont été redistribués pour financer les travaux de la faculté théologique et l'association DITIB.

Les prêts accordés au profit de ces deux entités sur les exercices antérieurs, ont également été affectées au compte de résultat en tant que subventions.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains	1 181 000		23 906		1 204 906	
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	5 707 774		208 323	57 844	5 858 253	
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	13 494				13 494	
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours	78 187				78 187	
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 980 456		232 229		57 844	7 154 841	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	5 303 494		38 870	41 767	5 300 598	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	35 000				35 000	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 338 494		38 870		41 767	5 335 598	
TOTAL		12 318 950		271 099		99 611	12 490 438

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	418 387	222 978		641 365
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	1 560	638		2 198
	Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations grevées de droits					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	419 947	223 616		643 562
TOTAL		419 947	223 616		643 562

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 5px;">{</div> <div style="margin-left: 5px;"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières </div> </div>	5 000			5 000
		35 000			35 000
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	405 000	322 404		727 404
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		445 000	322 404		767 404
TOTAL GENERAL		445 000	322 404		767 404

Dont dotations et reprises

{

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

322 404

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5^o du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	4 756 511	4 756 511	
	Prêts	35 000	35 000	
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	11 394	11 394	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	740 516	740 516	
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		5 543 421	5 543 421	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	710 204	710 204		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	34 499	34 499		
	Personnel et comptes rattachés	11 889	11 889		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 442	7 442		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 114	2 114		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 821	7 821		
	Groupe et associés				
	Autres dettes	529 655	529 655		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		1 303 624	1 303 624		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		30 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		61 935			
Emprunts des associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2018	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2019
Fonds propres sans droit de reprise	610 000				610 000
Fonds propres avec droit de reprise	1 731 933			81 600	1 650 333
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	165 367				165 367
Autres réserves					
Report à nouveau	7 053 215	1 112 676			8 165 891
Excédent ou déficit de l'exercice	1 112 676	(1 112 676)	154 016		154 016
Situation nette	10 673 191		154 016	81 600	10 745 606
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	10 673 191		154 016	81 600	10 745 606

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
TOTAL				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels AMICALE TURQUE FRANCAISE		9 566	140 093	130 527
Total		9 566	140 093	130 527
Legs et donations				
Total				
TOTAL		9 566	140 093	130 527